



APRÉS

le

**SURPLUS**

**Association Pour Le Recouvrement**  
**Équitable du SURPLUS du Trust National**  
a/s Bureau 900, 20 rue Queen Ouest, C.P. 52  
Toronto, Ontario, M5H 3R3

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **LA BANQUE SCOTIA RETIENT TOUJOURS 140 MILLIONS DE DOLLARS D'UN FONDS DE RETRAITE**

*Un traitement juste à la façon d'une banque signifie faire fi des retraités*

Halifax, NS – le 2 mars 2001 – Plus de 1 000 retraités et employés de l'ancienne Compagnie National Trust continuent de demander un règlement équitable dans l'attribution d'un montant de 140 millions de dollars de leur Régime de retraite qui est détenu par la Banque Scotia.

Au cours des 16 derniers mois, les demandes répétées des membres de l'Association **Pour le Recouvrement Équitable du Surplus (APRÉS)** qui cherchent à récupérer le surplus de leur Régime de retraite de la Compagnie National Trust ont été ignorées par la direction de la Banque qui refuse de discuter de la question de l'actuel surplus. Depuis la prise de contrôle en 1997 de la Compagnie National Trust, la Banque Scotia a refusé de traiter avec les anciens employés de la Compagnie et a maintenu un contrôle unilatéral du surplus du Régime de retraite des employés de la Compagnie National Trust. Pendant ce temps, on estime que jusqu'à 35 retraités de la Compagnie National Trust meurent chaque année.

Lors de l'Assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Scotia qui s'est déroulée l'an dernier à Calgary, l'**APRÉS** a reçu l'assurance d'un traitement équitable de la part du Président du Conseil et Chef Direction de la Banque, Peter C. Godsoe. Voici ce qu'il a déclaré : «Nous avons acquis bon nombre de compagnie au fil des ans et nous (la Banque) avons toujours traité et traiterons toujours les personnes de manière juste, responsable et ouverte (...) ceci est notre position (...) nous nous sommes engagés à être juste et nous le serons (...) nous l'avons toujours été». (Veuillez référer à la transcription disponible au Service des affaires économiques, publiques et commerciales de la Banque Scotia).

De 1985 jusqu'à la prise de contrôle de la Banque Scotia en 1997, la Compagnie National Trust a bénéficié et la Banque continue de bénéficier d'une exonération des cotisations au Régime de retraite. Cela totalise maintenant une somme estimée à 75 millions de dollars sur une période de 16 ans, sans compter le rendement de l'investissement.

«Par l'intermédiaire de manœuvres dilatoires et de ses refus de nous rencontrer pour négocier, la Banque est la grande gagnante et continue d'accumuler des profits sur le dos de ces retraités et

de ces employés. En bout de ligne, l'employé moyen qui a donné des années de service est le perdant», de dire Ed O'Brien, ancien employé avec bien des années de service et actuel retraité.

Même en ce moment, la Banque Scotia fait tout ce qu'elle peut pour conserver ce surplus d'argent. Elle a récemment changé les règles de son régime pour les employés de la Compagnie National Trust qui sont demeurés après la prise de contrôle. Elle utilise le surplus généré par les contributions des anciens employés pour financer l'admissibilité future de plus de 50 % du personnel retenu qui ne contribue pas au Régime. «Ce changement est tout simplement injuste et inéquitable. De plus il réduit grandement le surplus qui aurait dû être utilisé au profit de ceux et celles qui ont contribué au Régime», de dire Robert Smallhorn, porte-parole de l'APRÉS. Cette situation s'aggrave du fait de la demande de la Banque de transférer le Régime sous juridiction fédérale, ce qui lui serait moins onéreux. «Pour le moment, la loi sur les régimes de retraite interdit à la Banque Scotia de retirer ou d'utiliser le surplus à son avantage. Toutefois, rien ne l'empêche de distribuer le surplus de 140 millions de dollars à ses titulaires authentiques dès maintenant», d'ajouter monsieur Smallhorn.

Plusieurs membres de l'APRÉS sont également des actionnaires de la Banque Scotia. Ces actionnaires ont l'intention d'assister à l'Assemblée annuelle de cette année pour soulever cette question et demander à la Banque Scotia de respecter ses engagements de traiter ce groupe de manière juste, responsable et ouverte. Cette assemblée se déroulera le 6 mars 2001 à 10 h (heure de l'Atlantique) au *World Trade and Convention Centre* situé au 1800 de la rue Argyle à Halifax en Nouvelle Écosse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site [www.koskieminsky.com/nattrust/index.htm](http://www.koskieminsky.com/nattrust/index.htm) ou appeler la ligne sans frais de l'APRÉS en composant le numéro 1-800-451-3225 ou en écrivant à l'adresse suivante :

### **APRÉS**

a/s 20, rue Queen Est Bureau 900, boîte 52  
Toronto ON M5H 3R3

-30-

#### **Source :**

Représentant de l'APRÉS

Robert Smallhorn (416) 527-2841

ou (416) 938-1129

Conseiller juridique de l'APRÉS chez Koskie Minsky

Mark Zigler (416) 595-2090

**Document d'information aux médias :** Le site Web ([www.koskieminsky.com](http://www.koskieminsky.com)) fournit une chronologie complète et des renseignements détaillés